

Situation des exilés Afghans

Communiqué de presse des associations suite à la table ronde du 18 janvier 2010

Depuis le mois de septembre dernier, la FNARS Ile de France a interpellé, à plusieurs reprises, l'Etat et la Ville de Paris sur la situation déplorable des migrants sans abri en demandant la réunion d'une table ronde pour rechercher collectivement des solutions concrètes et coordonnées.

Seules la Ville de Paris et les associations ayant donné leur accord, la Fnars IdF a pris l'initiative d'organiser elle-même la table ronde le 18 janvier à laquelle elle a également invité le préfet de région.

A l'issue de la table ronde et en regrettant l'absence de l'Etat, les associations présentes : Aurore, le CAMRES, aux Captifs la Libération, la Cimade, Emmaüs, France Terre d'Asile, le Secours Catholique et la Fnars IdF rappellent celui-ci à ses responsabilités notamment de garantir un hébergement d'urgence inconditionnel aux personnes sans abri et un accompagnement social adapté.

Elles précisent également que ces personnes ne sont pas dépourvues de droits.

Ainsi que l'indique la directive européenne de janvier 2003, les Etats doivent fournir des « conditions de vie digne » en toutes circonstances. Le Conseil d'Etat a confirmé par deux fois cette obligation en septembre et octobre 2009 en précisant les moyens que le préfet doit mettre à disposition.

Il est faux de soutenir que ces migrants ne souhaitent pas s'intégrer en France. Une part d'entre eux sont demandeurs d'asile et certains ont obtenu ce statut. Nombreux sont ceux qui désirent apprendre le français et suivent des cours d'apprentissage de la langue. Leur jeune âge (26 ans en moyenne) est un facteur facilitateur d'intégration. Offrir un accueil et installer les personnes dans leurs droits contribue à rompre leur dépendance aux passeurs et aux trafiquants. Il est inacceptable dans ces conditions de les laisser dormir dans la rue, sans nourriture et sans soins, il est également inadmissible que l'Etat refuse de prendre ses responsabilités alors que le Conseil d'Etat lui en fait injonction.

En conséquence, La FNARS Ile de France et les associations demandent :

Que les droits des migrants soient respectés par :

1. un hébergement digne et pérenne pour chacun (en prolongement de la mise à disposition de locaux provisoires par la Ville de Paris) conformément à la directive européenne 2003/9 du 27 janvier 2003,
2. des moyens renforcés pour assurer l'accueil éducatif, l'écoute l'accompagnement individualisés comprenant l'accès aux droits, aux soins et pour ceux qui sont en situation régulière l'accès à l'emploi,
3. des moyens financiers de L'Etat et de la Ville de Paris conformément à la répartition des compétences de chacun.

Les associations décident de renforcer leur engagement sur le terrain :

1. en mettant en place une coordination de leurs actions afin d'optimiser leurs savoir-faire respectifs et demandent la mise en place d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale cofinancée par l'Etat et la Ville de Paris
2. de veiller à ce que les droits soient respectés en recourant le cas échéant à des procédures contentieuses.

La Fnars IdF

Contact : Marie Gaffet – Déléguée Régionale

Fnarsidf.reseau@wanadoo.fr